



Risque de retrait de visa

Par **mimi**, le **26/08/2013** à **04:05**

je suis une étudiante étrangère je fais des stage pour ma thèse en france lors de la demande de visa j'ai falsifier un document pour avoir un visa long séjour et non pas un visa de cour séjour j'ai fait ça pour pouvoir prolonger un peu mon séjour en cas de besoin car avec la recherche rien n'est garanti. j'ai fini mon stage et je suis rentrée chez moi mais avant de rentrer la prefecture m'a donné un recipicé. sauf que l'embassade s'en est aperçu et elle a verifié avec les deux université d'origine et d'accueil et elle sait que je suis bien inscrite et que j'ai donné un dossier avec des faux papiers (prolongation de la période du stage au lieu de 3 mois j'ai mis 5 mois) est ce que je risque l'interdiction du territoire et est ce que quand je vais retourné la police va-t-elle me laisser entrer et une fois que j'ai fait mon inscription est ce qu'on peut me retirer ou bien ne pas me donner un titre de séjour

Par **youris**, le **26/08/2013** à **10:15**

bjr,

si les autorités consulaires françaises de votre pays se sont aperçues que vous avez falsifié un document administratif important, il est à craindre que vous ne puissiez plus obtenir de visa pour revenir en france.

la falsification d'un titre de séjour est un des motifs de décision d'obligation de quitter le territoire français.

je vous conseillerai de vous rendre au consulat de france pour expliquer les raisons qui vous ont poussée à faire un faux.

cdt